

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EI NOGUES STEPHANE sur la commune principale de l'AIOT Saint-Maleu 22250 EREAC.

La référence de votre dossier est A-4-NH68XSYSZD et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/02/2024 à 16h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77737984300017**

Organisme : **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LE GOUESSANT**

Fonction : **CONSEILLERE ENVIRONNEMENT AGRICOLE**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

N° SIRET **42284419100011**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EI NOGUES STEPHANE**

Description des activités :

L'exploitation est déclarée en date du 05/06/2023 pour 15 000 canards de chair. L'objet de la demande est de mettre à jour le plan d'épandage et de notifier une diminution des effectifs. Le cheptel passera à 11 000 canards de chair. Les effluents de volailles provenant de l'exploitation seront épandus sur les terres de l'EARL LA CROIX DE LA CHAPELLE pour 3 516 uN et 2 581 uP2O5.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Saint-Maleu

22250 EREAC

X : 303209

Y : 6807494

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 22000 Animaux-Eq	Nombre d'emplacements -8000 Animaux-Eq	D 15000-8000 = 11000 *2 = 22 000

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

L'objet de la demande est de mettre à jour le plan d'épandage et de notifier une diminution des effectifs. Le cheptel passera à 11 000 canards de chair. Les effluents de volailles provenant de l'exploitation seront épandus sur les terres de l'EARL LA CROIX DE LA CHAPELLE pour 3 516 uN et 2 581 uP2O5. La SAU de l'EARL LA CROIX DE LA CHAPELLE s'élève à 142.81 Ha.